

Certificat de compétence Amiante – Recyclage annuel

Référence :
SEC022

Catégories :
SECURITE

Sous-catégories: Amiante

LANGUE(S) :



FR DE

DURÉE :

4 HEURE(S)

ORGANISME DE FORMATION :

LUXCONTROL

OBJECTIFS

Recyclage annuel obligatoire selon l'article 11bis paragraphes 2 et 4 du Règlement grand-ducal du 04.07.2007 modifiant le Règlement grand-ducal du 15.07.1988 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à l'amiante pendant le travail.

Public concerné :

Tout titulaire d'un certificat de compétence Amiante délivré selon la réglementation luxembourgeoise

CONTENU

- Médecine du travail
- Prescriptions et réglementation (bases existantes et nouveaux points)
- Travaux d'assainissement amiante (bases existantes et nouveaux points)
- Surveillance des travaux d'assainissement (bases existantes et nouveaux points)

PÉDAGOGIE

PRÉREQUIS

Etre titulaire d'un certificat de compétence Amiante délivré selon la réglementation luxembourgeoise (à nous envoyer avant le début de la formation).

Cette formation est disponible en formule intra-entreprise